

négociations douanières sont quelque chose qu'ils réclament depuis assez longtemps.

Mais rien ne nous garantit que nous pourrions empêcher le gaspillage. Si on laissait le marché libre opérer, tout le monde se mettrait à planter des tomates dans l'espoir de trouver preneur. Mais la tomate est une denrée périssable. Si on attend deux jours de trop avant de la cueillir et s'il fait soit trop chaud soit trop froid, la récolte sera immédiatement et irrémédiablement détruite. Ces tomates sont alors impropres tant à la transformation qu'à la consommation parce qu'elles éclatent et pourrissent sur les pieds.

Si le député veut venir en Ontario pour cultiver des tomates, je doute que le gouvernement provincial l'y autorise. Il peut aller cultiver des tomates dans la vallée du Fraser, par exemple, mais je doute qu'il puisse trouver dans toute la province d'Ontario un seul cultivateur qui, dans le voisinage d'une conserverie de tomates, accepterait de cultiver des tomates sans avoir obtenu de contrat, même s'il avait le droit de le faire, à cause des terribles choses qui avaient l'habitude de se produire. Ce n'est pas d'aujourd'hui que des produits se perdent. Sauf erreur, il y a en Ontario une trentaine de produits qui sont visés par des mesures législatives provinciales de commercialisation destinées à protéger les producteurs. Elles ne garantissent rien. Les producteurs n'obtiennent des indemnités que si les produits sont de la bonne catégorie. Ceux qui apportent des produits de qualité inférieure sont invités à les rapporter chez eux. Ils doivent livrer des produits qui respectent les catégories et les normes fixées par la loi.

Prenons le cas de la Commission canadienne du blé. L'agriculteur qui doit parcourir 20 milles pour arriver à l'élevateur risque d'arriver en retard et de le trouver déjà plein. R. B. Bennett a créé la Commission canadienne du blé en raison de l'injustice des quotas à l'époque. Si nous pouvions trouver moyen de liquider tout notre grain et de tout l'écouler sur les marchés mondiaux, les quotas disparaîtraient et on pourrait livrer le grain pratiquement sans restriction. Le député sait sans doute que de temps à autres les agriculteurs disaient justement qu'ils attendaient d'obtenir un meilleur prix, qu'ils n'avaient pas l'intention d'en livrer même lorsque les quotas étaient très libres. Le Syndicat du blé de l'Alberta m'a cependant dit un jour une chose bien intéressante. Il m'a dit en effet: «Vous savez, M. Whelan, on a livré cette année à nos éleveurs 60 p. 100 de plus de grain que l'année dernière». Je demandai pourquoi, et on me répondit: «Nos catégories sont meilleures. Nous n'avons pas tant de grain dur et humide, et nous pouvons l'entreposer sans craindre qu'il ne se gâte.» S'ils n'avaient pas d'installations de séchage et s'ils acceptaient du grain dur et humide...

L'Orateur suppléant (M. Scott (Victoria-Haliburton)): A l'ordre.

M. Whelan: Je pourrais poursuivre des heures et des heures, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai trouvé intéressant le discours prononcé par l'ancien ministre de l'Agriculture.

M. Roy (Laval): Un grand discours.

M. Woolliams: Certes, il était magnifique et je savais que le député l'apprécierait. Mais permettez-moi de signaler un fait très simple. Quand R. B. Bennett a créé la Commission

Tarif des douanes

canadienne du blé, avec McFarlane comme directeur, ses directives n'étaient pas exécutoires. Plus tard, pendant la guerre, elles le sont devenues. Le député a déployé des trésors d'éloquence en faveur des commissions et offices de toutes sortes. Il a parlé des tomates et d'autres produits, mais quand il a mentionné que la Commission canadienne du blé avait été créée par R. B. Bennett, il a passé sous silence le fait qu'à ce moment-là, elle n'était pas dotée de pouvoirs exécutoires. Ce n'est que lorsque les libéraux sont revenus au pouvoir après la dépression qu'elle en a été dotée. Le frère du député faisait partie du gouvernement socialiste de la Saskatchewan et le député croit aux bienfaits des commissions. Je ne dis pas que les commissions n'ont que des défauts, mais je veux parler de certaines des plaintes qu'il a exprimées ce soir. J'espère que tous les Canadiens et que tous les agriculteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan savent que lorsque les décisions de la Commission canadienne du blé sont devenues exécutoires...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député conviendra avec moi qu'il s'agit plus d'une divergence d'opinion que d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège qui doivent se rapporter à la procédure et aux pratiques de la Chambre. L'abus d'une règle n'en excuse pas un autre, à moins que le député veuille prouver son point.

M. Woolliams: J'aimerais quand même mener mon raisonnement jusqu'au bout. L'ancien ministre de l'Agriculture a été foncièrement hypocrite dans ce qu'il a dit.

Une voix: Hypocrite?

M. Woolliams: Oui, dans sa déclaration. Je ne dis pas qu'il soit hypocrite. Il croit aux offices et se plaint ensuite d'abus.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, la question de privilège est plutôt boiteuse. Il est tout simplement d'un autre avis.

M. Whelan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne prétends pas être perfectionniste. Le député semble presque dire qu'il l'est. Le perfectionniste est celui qui se donne beaucoup de mal et en inflige aux autres. Le député a mentionné mon frère. C'est lui qui a mêlé ma famille à cette affaire. Mon frère vit en Saskatchewan depuis 1946. Le député a déclaré que mon frère était membre d'un gouvernement socialiste.

Une voix: N'est-ce pas vrai?

M. Whelan: Je signale au député que les conservateurs sont au pouvoir depuis 37 ans en Ontario. Ils sont en faveur des offices de commercialisation. R. B. Bennett a imposé la Commission canadienne du blé aux gens. Ils n'ont jamais eu voix au chapitre avant que les libéraux ne prennent le pouvoir.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député concédera qu'il s'agit-là d'une différence d'opinions.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire quelques mots avant que le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) ne quitte la Chambre pour recevoir des soins d'urgence pour les violents coups d'encensoir qu'il vient de se donner. Je tiens à lui rappeler qu'il a fait partie d'un gouvernement qui a réuni le plus grand assemblage de bureaucrates dont notre malheureux pays ait jamais été affligé.